

Communiqué de Presse

du Syndicat National des Entreprises de l'Audition

Le Syndicat National des Entreprises de l'Audition (SYNEA) se réjouit de la revalorisation du tarif CMU pour l'audioprothèse.

A compter du 24 mai, le tarif CMU est passé de 443 € à 700 € par oreille et s'applique dorénavant aux deux oreilles, avec une garantie de 4 ans.

Paris, le 30 mai 2014 –

Mise en place en 1999, la Couverture Maladie Universelle Complémentaire concerne près de 5 millions de personnes dont les ressources sont inférieures à 716 € par mois et leur permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% des dépenses de santé.

Jusqu'au 24 mai 2014, les conditions de prise en charge en audioprothèse étaient les suivantes : 443 € pour un appareil de classe A (basique), un seul appareil pris en charge (une seule oreille), renouvellement possible tous les deux ans. Avec l'arrêté paru au Journal Officiel le 23 mai, la prise en charge est nettement revalorisée : 700 € pour un appareil de classe C minimum, deux appareils pris en charge, garantie 4 ans, renouvellement tous les 4 ans.

Depuis début 2013, le Syndicat National des Entreprises de l'Audition (SYNEA), à l'instar de l'UNSAF, a appuyé la proposition d'une revalorisation du tarif CMU dans ses communications et ses nombreux échanges avec les Pouvoirs Publics. Le SYNEA se réjouit vivement de l'entrée en vigueur de cette nouvelle tarification.

Le SYNEA milite avec les autres instances représentatives de la filière de l'audition pour une meilleure prise en charge de l'appareillage auditif. Nous sommes à la disposition des pouvoirs publics pour travailler sur ces sujets, en particulier définir comment utiliser les conclusions du récent rapport de l'IGAS. Le SYNEA préconise :

- une campagne nationale de **dépistage systématique** des troubles de l'audition à 60 ans Le SYNEA représente à lui seul près de 60% des centres d'audioprothèse en France.
- le lancement en France d'une **étude médico-économique et épidémiologique** de grande envergure pour approfondir l'étude du lien entre déclin cognitif et perte d'audition, associant médecins ORL, épidémiologistes, neurologues et audioprothésistes.

- une **information du grand public encore plus transparente sur les tarifs** des audioprothèses, en affichant systématiquement dans les centres les prix par gamme et en particulier les prix d'entrée de gamme.
- une campagne de sensibilisation auprès des **professionnels médicaux et paramédicaux de proximité** (médecins généralistes, infirmiers, personnel des maisons de retraites, pharmaciens).
- la revalorisation des tarifs ACS pour l'audioprothèse

« La population des bénéficiaires de la CMU est fragile sur le plan économique et sur le plan pathologique. » commente Guillaume Flahault, président du SYNEA. « Notre communauté se devait de faire un effort substantiel pour ces personnes qui doivent être encouragées à accéder aux soins par de meilleurs remboursements ».

Le SYNEA au cœur des problématiques de l'audition

*Créé en 1994, le SYNEA regroupe dix des plus importantes enseignes d'audioprothésistes : Audika, Amplifon, Conversons, Audition Santé, Audition Conseil, Grand Audition, Audionova, Vivason, Entendre. Toutes ces enseignes sont dédiées exclusivement à l'audition. Le SYNEA représente aujourd'hui plus de **2300 centres d'audioprothèses** répartis sur toute la France, soit 55% des centres français, **plus de 3300 employés** dont plus de 1300 audioprothésistes. Ces chiffres en font un **acteur incontournable du marché français de l'appareillage auditif**.*

Face au vieillissement de la population française, le rôle du SYNEA est de sensibiliser et d'informer la population et les pouvoirs publics sur la déficience de l'audition, véritable enjeu de santé public. Le SYNEA est fortement impliqué dans la formation prodiguée dans les écoles d'audioprothèse. A ce titre le SYNEA soutient l'Université de Lyon par l'intermédiaire de NEURODIS, fondation de coopération scientifique dédiée aux pathologies du cerveau.

Contact :

M. Guillaume Flahault

guillaume.flahault@gmail.com

Site internet : www.synea.net